

ANNEXES

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BRANSAT – LA FELINE – ALLIER.

- Désignation des membres de la commission d'enquête –Tribunal Administratif.
- Arrêté préfectoral fixant les modalités de l'enquête.
- Lettre du 19 janvier 2021 de Madame la préfète de l'Allier à MOULINS nous accordant un délai supplémentaire afin de remettre le rapport et les conclusions au plus tard le 1^{er} mars 2021.

- Avis des communautés de communes :
 - Bocage bourbonnais
 - Communauté de communes de SAINT POURCAIN SUR SIOULE – LIMAGNE.
 - Communauté de communes de Nérès les bains Montmarault.

- Avis des communes de :
 - BRANSAT
 - CESSAT.
 - CHAREIL CINTRAT.
 - CONTIGNY.
 - FLEURIEL.
 - LAFELINE.
 - LE THEIL.
 - LOUCHY-MONTFRAND.
 - MEILLARD.
 - MONESTIER.
 - MONTENAY-SUR-ALLIER.
 - SAINT POURCAIN SUR SIOULE.
 - SAULCET.
 - TREBAN.
 - VERNEUIL EN BOURBONNAIS.
 - VOUSSAC.

Certificats d'affichage.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Clermont-Ferrand, le 28/02/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CLERMONT-FERRAND6 cours Sablon
CS90129
63033 Clermont-Ferrand Cédex 1
Téléphone : 04.73.14.61.00
Télécopie : 04.73.14.61.22

E20000014 / 63

Monsieur Michel TELLIER
63 rue de Rimard
03100 MONTLUCONGreffe ouvert du lundi au vendredi
8h30-12h/13h-16h sauf vendredi 15h30Dossier n° : E20000014 / 63
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet de demande d'autorisation environnementale concernant l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Bransat et Laféline

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de président de la commission d'enquête et a désigné :

Membres titulaires :Madame Marie-Hélène Devaud, directrice générale des services en collectivités territoriale, en retraite,
Demeurant 3 rue Marceau – 03110 Nérès-les-Bains
Tél : 04.70.03.15.38 et 06.03.46.80.71
Mail : mhdevaud@orange.frMonsieur France Pissochet, officier, en retraite
Demeurant 2 impasse Le Parc – 03220 Tréteau
Tél : 04.70.34.87.76 et 06.88.57.00.94
Mail : fp.leparc@orange.fr

En application de l'article R. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-25 du code de l'environnement, il appartient au président de la commission d'enquête de présenter, sous son couvert, le nombre d'heures consacrées à l'enquête et le montant des frais de chacun des membres de la commission, compte tenu du travail effectivement réalisé par chacun d'entre eux.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le greffier en chef,

Laurence FAYAT
Tél. : 04 73 14 61 17

[Tapez ici]



Mission Interministérielle de Coordination
Politiques interministérielles
économie et environnement

N° 3084/2020

**Arrêté préfectoral
portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation
environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat
et Laféline**

**La préfète de l'Allier
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.122-1, R. 123-1 et suivants, R. 181-16 et suivants, R. 512-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1 et suivants, L. 122-4 et suivants, L.123-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 20 décembre 2018 à la préfecture de l'Allier par la société ABO Wind, et complétée les 19 août 2019 et 5 novembre 2019, en vue d'obtenir l'autorisation d'implanter un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline ;

Vu les plans et documents présentés à l'appui de la demande et notamment l'étude d'impact ;

Vu les avis émis par les différents services consultés dans le cadre de la procédure et joints au présent dossier d'enquête publique ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes, en date du 17 décembre 2019 ;

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 31 décembre 2019 ;

Vu la décision de M. le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 28 février 2020, portant désignation d'une commission d'enquête ;

Vu le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes, en date du 11 mai 2020 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 - prefecture@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une enquête publique, d'une durée de 36 jours, est ouverte **du vendredi 11 décembre 2020 à partir de 13h30 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 inclus à 16h30** à l'effet de recueillir les observations de toutes personnes intéressées sur le projet présenté par la société ABO Wind, en vue d'obtenir de la préfète de l'Allier, l'autorisation unique pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline

Article 2 : Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête notamment en mairies de Bransat, et Laféline. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants :

- à la mairie de Bransat : le lundi de 12h30 à 18h00, le mardi de 9 h 30 à 12h, le jeudi de 9h30 à 12h et de 15h00 à 18h30, le vendredi de 12h30 à 16h30

- à la mairie de Laféline : les mardi et jeudi de 16h00 à 18h00, et le vendredi de 9h00 à 11h00.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site mis en place pour l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2232>

Ce lien est également disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier :

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

Le dossier (sous format papier ou dématérialisé) sera également disponible dans les autres mairies figurant dans le périmètre de l'enquête publique à savoir Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, le Theil, Louchy- Montfand, Meillard, Monestier, Monétay sur Allier, Montord, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac

Article 3 : Un avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête :

- sera publié, par les soins de la préfète de l'Allier et aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux dans le département: « La Montagne Centre France Quotidien » et « La Semaine de l'Allier ». Il sera justifié de cette formalité de publicité par un exemplaire de chaque journal contenant l'insertion.

- sera affiché par les soins des maires, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, en mairies de Bransat et Laféline, communes d'implantation du projet éolien.

- sera affiché, par les soins des maires, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, en mairies de Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, le Theil, Louchy-Montfand, Meillard, Monestier, Monétay sur Allier, Montord, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac, communes se situant en limite immédiate du projet et par conséquent concernées par les risques et inconvénients dont l'installation envisagée peut être la source.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires précités.

- sera affiché, par les soins de la société ABO Wind, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique. Cette affiche au format A2 (42 x 59,4 cm) devra comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées en caractères noirs sur fond jaune.

[Tapez ici]

Article 4 : Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 28 Février 2020, M. Michel TELLIER, major de gendarmerie, en retraite, en qualité de président de la commission d'enquête, ainsi que Mme Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services en collectivités territoriales, en retraite et M. France PISSOCHET, officier, en retraite, en qualité de membres titulaires à la commission d'enquête. En cas d'empêchement d'un des commissaires enquêteurs désignés, l'enquête sera interrompue. Lorsque le commissaire enquêteur remplaçant aura été désigné par le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête aura été fixée, un arrêté de reprise d'enquête sera pris et publié dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 5 : Toute personne intéressée ayant des observations ou des propositions à présenter, pourra pendant toute la durée de l'enquête :

- soit les consigner par écrit sur les registres, préalablement cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête, ouverts à cet effet dans les communes de Bransat, Laféline, Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, le Theil, Louchy-Montfand, Meillard, Monestier, Monétay-sur-Allier, Montord, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- soit les formuler par lettre adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse des mairies de Bransat et Laféline, désignées sièges de l'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête tenus à la disposition du public.

- soit les faire connaître oralement auprès des membres de la commission d'enquête qui recevront personnellement le public aux jours et heures suivants :

- à la mairie de Bransat :

- vendredi 11 décembre 2020 de 13h30 à 16h30

- jeudi 7 janvier 2021 de 15h00 à 18h00

- vendredi 15 janvier 2021 de 13h30 à 16h30

*à la mairie de Laféline :

- jeudi 17 décembre 2020 de 16h00 à 18h00

- mardi 5 janvier 2021 de 16h00 à 18h00

*à la mairie de St-Pourçain-sur-Sioule :

- mardi 5 janvier 2021 de 8h30 à 12h

- mardi 12 janvier 2021 de 14h30 à 17h30

*à la mairie de le Theil :

- lundi 14 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

*à la mairie de Fleuriel :

- lundi 14 décembre 2020 de 14h30 à 17h30

*à la mairie de Voussac :

- lundi 14 décembre 2020 de 13h30 à 16h30

*à la mairie de Cesset :

- mardi 15 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

*à la mairie de Chareil-Cintrat :

- mardi 15 décembre 2020 de 15h30 à 18h30

*à la mairie de Meillard :

- mardi 15 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

*à la mairie de Saulcet :

- mardi 15 décembre 2020 de 13h00 à 16h00

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

*à la mairie de Monétay-sur-Allier :
- mercredi 16 décembre 2020 de 14h00 à 17h00

*à la mairie de Verneuil en Bourbonnais :
- jeudi 17 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

*à la mairie de Montord :
- vendredi 18 décembre 2020 de 9h30 à 12h30

*à la mairie de Contigny :
- lundi 21 décembre 2020 de 9h30 à 12h00

*à la mairie de Louchy Montfand :
- lundi 4 janvier 2021 de 14h00 à 17h00

*à la mairie de Treban :
- mardi 5 janvier 2020 de 10h00 à 12h00

*à la mairie de Monestier :
- vendredi 8 janvier 2021 de 14h00 à 17h00

- soit les formuler par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-2232@registre-dematerialise.fr

- soit les inscrire sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2232>

Les observations adressées par voie électronique seront publiées, consultables sur le site susvisé et annexées aux registres d'enquête déposés dans chacune des mairies précitées.

Article 6 : A l'expiration de l'enquête, le **vendredi 15 Janvier 2021 à 16h30**, le registre dématérialisé sera clos et le registre d'enquête écrit clos également et signé par les membres de la commission d'enquête.

Article 7 : Dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête, les membres de la commission d'enquête rencontreront le responsable du projet et lui communiqueront les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire ses observations dans un délai de 15 jours.

La commission d'enquête rédigera d'une part, un rapport dans lequel elle relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, et d'autre part, ses conclusions motivées qui doivent figurer dans un document séparé et préciser si elles sont ou non favorables à la demande d'autorisation.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que le registre d'enquête et le dossier ayant été soumis à enquête publique, devront parvenir à la préfète de l'Allier, Mission Interministérielle de Coordination – Politiques Interministérielles Economie et Environnement, dans le délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'au président du Tribunal Administratif.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront adressées dès leur réception par la préfète, au demandeur et aux maires des communes concernées par l'enquête publique.

Article 8 : Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance en Préfecture - Mission Interministérielle de Coordination – Politiques Interministérielles Economie et

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

Environnement, et dans les mairies concernées, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Article 9 : Les conseils municipaux des communes visées à l'article 5 ainsi que les conseils communautaires des communautés de communes du Bocage Bourbonnais, de Commentry Montmarault Nérès les Bains, et de Saint Pourçain Sioule Limagne sont appelés à donner leur avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur la demande d'autorisation. Ne seront pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Article 10 : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Article 11 : Des informations peuvent être demandées sur le projet auprès de :

ABO Wind SARL
(à l'attention de M. Baptiste HILLAIRET, responsable de projet)
75 rue de la Vilette
Le Galaxie
69003 Lyon
Tél. : 04 81 09 18 35 ou 07 76 93 88 71
Courriel : baptiste.hillairet@abo-wind.fr

Article 12 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Allier, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, les membres de la commission d'enquête, les maires de Bransat, Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, Laféline, Le Theil, Louchy Montfand, Meillard, Monestier, Monétay sur Allier, Montord, Saint Pourçain sur Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac, ainsi que les présidents des communautés de communes du Bocage Bourbonnais, de Commentry Montmarault Nérès les Bains, et de Saint Pourçain Sioule Limagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 23 NOV. 2020

Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale


Hélène DEMOLOMBE-TOBIE



**Mission Interministérielle de Coordination
Politiques interministérielles
économie et environnement**

Moulins, le 19 JAN. 2021

Monsieur,

Par courriel du 13 janvier 2021, vous avez sollicité conformément aux dispositions de l'article L.123-15 du code de l'environnement, un délai supplémentaire pour remettre le rapport et les conclusions de l'enquête publique ayant pour objet le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Bransat et Laféline.

Après avoir recueilli l'accord de M. Baptiste HILLAIRET représentant la société ABO WIND, porteur du projet, je répons favorablement à votre requête en vous demandant de veiller à respecter la date butoir du 1^{er} mars 2021.

Je vous en remercie par avance et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

M. Michel TELLIER
63 rue de Rimard
03 100 MONTLUCON

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 - prefecture@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
TEL : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20210118_2

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le 18 janvier de l'an deux mille vingt et un, à 19 heures, à Bourbon l'Archambault.

Membres en exercice : 39

Membres présents : 35

Membres votants : 39

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LACARIN

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Date de convocation : 11 janvier 2021

Acte rendu exécutoire le : 20 janvier 2021

Date de publication : 25 janvier 2021

Etaient présents : Mme Séverine BERTIN, Mme Annick BERTHON, Mme Joëlle BARLAND, Mme Ginette ROUZEAU M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Agnès BOUNAB, Mme Brigitte OLIVIER, M. Jean-Yves OLIVIER commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre ; M. Patrick CHALMIN commune de Châtillon ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Jany POIRIER commune de Louroux-Bourbonnais ; M. Stéphane LELONG commune du Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers ; M. Yves PETIOT, M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN, M. Cyrille CURTON, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Didier THEVENOUX commune de Sain-Plaisir ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

Absent excusé :

Pouvoir de vote : M. François ENOUX commune d'Agonges donne pouvoir de vote à M. Gérard VERNIS ; M. François REGNAULT commune d'Autry-Issards donne pouvoir de vote à M. Jean-Marc DUMONT ; M. Ludovic CHAPUT commune de Bourbon l'Archambault donne pouvoir de vote à M. Michel AUBAILLY ; M. Sylvain RIBIER commune de Tronget donne pouvoir de vote à Mme Marie-Françoise LACARIN.

Objet : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN SE SITUANT SUR LE
TERRITOIRE DE BRANSAT ET DE LAFELINE

Vu l'arrêté préfectoral n°3084/2020 portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline

Vu l'enquête publique qui porte sur le projet d'une demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de BRANSAT et LAFELINE. Cette enquête publique, d'une durée de 36 jours, s'est déroulée du vendredi 11 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus.

Vu l'article 9 de l'arrêté préfectoral n°3084/2020 : « les conseils municipaux des communes visées à l'article 5 ainsi que les conseils communautaires des communautés de communes du Bocage Bourbonnais, de Commentry Montmarault Nérès les Bains, et de Saint Pourçain Sioule Limagne sont appelés à donner leur avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur la demande d'autorisation. Ne seront pris en considérations que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête »

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

Vu les communes concernées par cette enquête sont : BRANSAT, CESSET, CHAREIL-CINTRAT, CONTIGNY, FLEURIEL, LAFELINE, LE THEIL, LOUCHY-MONFAND, MEILLARD, MONESTIER, MONETAY SUR ALLIER, MONTORD, SAINT POURCAIN SUR SIOULE, SAULCET, TREBAN, VERNEUIL EN BOURBONNAIS, VOUSSAC.

Considérant que les limites de la communauté de communes se trouvant dans un rayon de 6km autour du projet (rayon d'affichage de l'enquête publique), le Conseil communautaire peut émettre un avis.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE
À l'unanimité

Article unique : de ne pas émettre un avis sur le projet éolien se situant sur le territoire de Bransat et de Laféline considérant qu'il revient aux communes et à l'intercommunalité concernées par ce projet de se positionner quant à la politique qu'elles souhaitent porter pour leur territoire en matière de développement éolien.

39 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Jean-Marc DUMONT

DEL20210120_001

COMMENTRY MONTMAROULT NERIS COMMUNAUTE

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2021

L'An Deux Mille Vingt et un, le Vingt Janvier à Dix Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 14 janvier 2021, s'est rassemblé en audioconférence sous la présidence de Claude RIBOULET.

PRESENTS : V. ALLOIN – S. BADUEL – D. BEAULATON – G. BIDAUD – I. BIDET

E. BLANCHET – E. BLONDEAU – S. BODEAU – PH. BONHOMME – A. BOULET

M. BOULOGNE – E. BOULON – S. BOURDIER – B. BOVE – L. BROCARD – M. CARRE

A. CHANIER – L. CHICOIS – D. COLLINET – B. DEPRAS – M. DESFORGES

S. DEVERRIERE – M. DUFFAULT – G. FENOUILLET – G. FERRIERE – JP. FOURNIER

M. JALIGOT – S. JARDONNET – F. LE MOUCHEUX – D. LINDRON – M. LOUREIRO

G. NOUALI – A. PATUREAU – JJ. PERRET – J. PHILIP – P. RELIANT – C. RIBOULET

I. RICHARD (Suppléante de O. LABOUESSE) – C. RIMBAULT – A. SAINT-JULIEN

F. SPACCAFERRI – D. TABUTIN – B. THEVENET – E. TOURAUD – C. TOUZEAU ;

EXCUSE(E)S : J. BIZEBARRE – G. BUREAU – A. CHAPY – P. DAFFY – JP. LAURENT

E. MICHON – C. SCHLAUDER – JP. SOUPIZET – A. SURRE – T. VERGE ;

AVAIENT DONNE POUVOIR : J. BIZEBARRE à E. BOULON

A. CHAPY à L. CHICOIS

C. SCHLAUDER à P. RELIANT

T. VERGE à S. BOURDIER

SECRETAIRE DE SEANCE : E. BOULON

Titulaires en exercice : 55 Présents : 45

Votants : 49 Pour : 2 Contre : 45 Abstention : 2

A VIS DE COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE SUR LA DEMANDE D' AUTORISATION

ENVIRONNEMENTALE POUR L' IMPLANTATION D' UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BRANSAT ET LAFELINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil communautaire, Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que la Centrale de Production d'Énergies Renouvelables (CPENR) de Bransat et Laféline souhaite implanter et exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et de Laféline.

[Tapez ici]

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de six éoliennes et trois postes de livraison.

Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Envoyé en préfecture le 21/01/2021

Reçu en préfecture le 21/01/2021

Affiché le 21/01/2021

ID : 003-200071512-20210120-DEL20210120_001-DE

DEL20210120_001

Ce projet a donné lieu à un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique concernant la

demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

La commune de Voussac étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées et étant commune membre de Commeny Montmarault Néris Communauté, le Conseil communautaire doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

Vu l'avis défavorable émis par la commune de Voussac, par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2020,

Le bureau exécutif propose de suivre l'avis émis par le conseil municipal de Voussac et de prononcer un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- émet un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

Le Président,

Claude RIBOULET

Envoyé en préfecture le 21/01/2021

Reçu en préfecture le 21/01/2021

Affiché le 21/01/2021

[Tapez ici]

DELIBERATION

Séance du 14 janvier 2021

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	77
Ayant donné pouvoir	5
Votants	82

Le 14 janvier 2021 à 18h00, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis au centre socioculturel à Gannat, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique **POUZADOUX**, Présidente, le 08 janvier 2021.

Étaient présents
Présidente : Véronique POUZADOUX ,
Vice-Présidents : Noëlle SEGUIN , Pascal PALAIN , Jacques GILIBERT , Stéphane COPPIN , Gérard LAPLANCHE , Claire MATHIEU-ORTEJOIE , Arnaud DEBRADE , Daniel REBOUL , Gilles JOURNET , Robert PINFORT , Emmanuel FERRAND ,
Délégués titulaires : Philippe CHÂTEAU , Philippe BUSSERON , Serge MAUME , Nicole HAUCHART , Serge BORREL , Sylvain PETITJEAN , Bernard DEVOUCOUX , Christine MARTINS , Eliane MEZIÈRE , Michel FRISOT , Jean DURANTEL , Isabelle MATHURIN , Josiane HENRY , Michelle PARIS , Denis JAMES , Claude RAY , Marie-Claude BOUCHARD , Christian GLODT , Bertrand BECHONNET , Michel CHATET , Serge GATIGNOL , Annick BERTOLUCCI , Christine COURTINAT , Patrick ROTTENBERG , Aurélie VERGEREAU , Noël PLANE , Stéphanie CARTOUX , Amar DAKKAR , Aline JEUDI , Gérard COULON , Hubert MONTJOL , Yves SANVOISIN , Arnaud BAUGÉ , Benoît SIMONIN , Bruno CHANET , René BEYLOT , Fabien CARTOUX , Jacques AMY , Henri-Claude BUVAT , Gérard LONGEOT , Christine BURKHARDT , Estelle GAZET , René MYX , Marie-Claude LACARIN , Thierry MICHAUD , Chantal CHARMAT , Jean MALLOT , Sylvie THEVENIOT , Carole KOLLER , Jean-François HUMBERT , Deny DEROUE , André BERTHON , Jean-Philippe GUITTARD , Magalli BLAES , Marcelle DESSALE , Daniel LÉGER , Danièle BENAYON ,
Délégués suppléants : Thierry CHENIER représentant Valéry DUBSAY , Michaël AVIGNON représentant Gilles VERNAY , Bénédicte GUDIN représentant Rolande SARRAZIN , Maurice DESCHAMPS représentant Gilles TRAPENARD , Martine GRAND représentant Michel MENON , Dominique ROCHE représentant Virginie PEYROT MARCEL , Michel VERRIER représentant Henri GIRAUD , Philippe CHÊNE représentant Jacques BOUCHET ,
Ont donné pouvoir :
Brigitte DAEMEN à Pascal PALAIN , Sylvain DOMINÉ à Serge GATIGNOL , Yves MAUPOIL à Véronique POUZADOUX , Roger VOLAT à Chantal CHARMAT , Philippe CHANET à Thierry MICHAUD ,

Étaient excusés :
Henri MARCHAND , Gilles PARIS , Martine DESCHAMPS , Marcel SOCCOL ,

Secrétaire de séance :
Stéphane COPPIN

N° 21/3. AMENAGEMENT TERRITORIAL – ENERGIE – ENQUETE PUBLIQUE - SOCIETE ABO WIND – PARC EOLIEN – COMMUNES DE BRANSAT ET LAFELINE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article R181-38,

VU le règlement intérieur de l'assemblée adopté le 10 décembre 2020 et notamment l'article 27 relatif au vote électronique,

[Tapez ici]

VU la délibération n°19/174 du 12 décembre 2019 portant élaboration du SCOT de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne – présentation du projet de PADD,

VU la délibération n°20/3 du 6 février 2020 portant débats et orientations sur le projet de PADD,

VU la délibération n°20/160 du 10 décembre 2020 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial,

VU l'arrêté préfectoral n°3084/2020 du 23 novembre 2020 (annexe 1) relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ABO WIND à l'effet d'obtenir l'autorisation pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

VU la saisine de Madame la Préfète de l'Allier en date du 26 novembre 2020 relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ABO WIND à l'effet d'obtenir l'autorisation pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

VU l'enquête publique qui se déroule du 11 décembre au 15 janvier 2021 (annexe 2) relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ABO WIND à l'effet d'obtenir l'autorisation pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

VU les avis de la Direction générale de l'aviation civile, de la Direction de la sécurité aéronautique d'Etat, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

VU les pièces du dossier et notamment la note de présentation du projet (annexe 3) et l'étude d'impact (annexe 4) relatives à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ABO WIND à l'effet d'obtenir l'autorisation pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

CONSIDERANT QUE dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique,

CONSIDERANT QUE les conseils municipaux des communes de Bransat, Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, Laféline, Le Theil, Louchy Montfand, Meillard, Monestier, Monétay sur Allier, Montord, Saint Pourçain sur Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac ainsi que les conseils communautaires des Communautés de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne, Bocage Bourbonnais et Montmarault Commentry Nérès les Bains sont appelés à donner leurs avis,

CONSIDERANT QU'en application de l'article R 181-38 du code de l'environnement, et de l'article 9 de l'arrêté préfectoral n°3084/2020, la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne ainsi que les communes et Communauté de communes susmentionnées, sont appelées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit le 30 janvier 2021,

CONSIDERANT QUE ce projet consiste en l'implantation d'un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs d'une puissance totale installée sur le parc de 33,6 MW avec une production électrique nette estimée d'environ 83,200 millions de kWh annuels,

CONSIDERANT l'invitation faite à la société ABO WIND de présenter le projet soumis à enquête publique aux membres du conseil communautaire,

CONSIDERANT les échanges intervenus,

CONSIDERANT QUE sur proposition de la Présidente, le vote électronique est à bulletin secret, plus du tiers des conseillers présents s'étant prononcé favorablement pour le scrutin à bulletin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, 33 voix pour, 41 voix contre, 8 abstentions

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

Envoyé en préfecture le 21/01/2021

Reçu en préfecture le 21/01/2021

Affiché le 14/01/2021

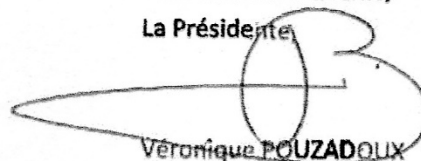
ID : 003-200071389-20210114-20210114_3-DE

DECIDE de se prononcer **défavorablement**, sur le projet de demande d'autorisation environnementale présentée par la société ABO WIND à l'effet d'obtenir l'autorisation d'implanter un parc éolien de 6 aérogénérateurs sur les communes de Bransat et Laféline,

AUTORISE la Présidente, ou le Vice-Président délégué, à signer tous documents afférents à cette délibération et à transmettre ladite délibération en préfecture.

Fait et délibéré, le 14 janvier 2021,
À Gannat,

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Veronique **POUZADOUX**



[Tapez ici]

De plus, les retombées fiscales du projet seront de plus de 200 000€ par an pour les collectivités, une somme non négligeable compte-tenu des baisses de dotations publiques.

Depuis son lancement, et avec le soutien de nos conseils municipaux respectifs, le projet a su franchir toutes les étapes requises pour une mise à l'enquête publique, en obtenant un avis de l'Autorité Environnementale le 20 février 2020. Malgré les ralentissements imposés par la crise sanitaire toujours présente, les conditions ont enfin pu être réunies pour organiser l'enquête publique de ce dossier déposé en décembre 2018.

Cette enquête qui se déroule du **11 décembre 2020 au 15 janvier 2021**, période durant laquelle nos administrés pourront, d'une part consulter le dossier sur le site [https : www.registre-dematerialise.fr/2232](https://www.registre-dematerialise.fr/2232) où ils pourront émettre un avis, et d'autre part, se rendre à la permanence du commissaire enquêteur qui se tiendra sur notre commune, ainsi que sur les 15 autres communes concernées par le projet ce qui est très rare pour ce type d'enquête. Le but étant de permettre à chaque administré de pouvoir consulter le dossier comme il le souhaite : au format numérique ou au format papier.

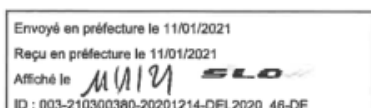
Les raisons qui poussent les communes de Bransat et Laféline à soutenir ce projet sont à la fois environnementales et économiques. Nous sommes confortés dans notre démarche par le nouveau mandat qui nous a été confié ; qui nous apparaît aujourd'hui comme le renouvellement de la confiance des citoyens de nos communes respectives dans le projet que nous avons initié lors du précédent mandat.

Cette confiance est représentative de l'image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès des Français, et notamment des riverains d'éoliennes : une enquête HARRIS de septembre 2018 démontre que les gens vivant à proximité des éoliennes se montrent très positifs. Près de 90% des riverains estiment qu'il s'agit d'une énergie propre, inépuisable, moderne et une bonne alternative aux énergies fossiles et nucléaires.

Notre position est également confortée par celle de notre ancienne Ministre, Madame Elisabeth BORNE, qui estimait que l'éolien était indispensable à la transition énergétique de notre pays et que son développement devait se faire en trouvant un bon équilibre entre le déploiement, l'adhésion et l'acceptabilité de tels projets. Position soutenue par Mme POMPILI qui souligne que les éoliennes font parties de la solution pour le climat.

Nous sommes entièrement d'accord avec le Président du Conseil Départemental qui s'insurge contre 47 projets éoliens dans le Département. Ce déploiement doit être raisonné, maîtrisé et adapté

Le projet de Bransat et Laféline, intégrant les dernières technologies de l'éolien, permet cette maîtrise. Bien évidemment, les éoliennes seront visibles dans le paysage local, et nous respectons que certains administrés s'en offusquent, cependant cette dimension subjective ne peut pas à elle seule permettre de balayer d'un



[Tapez ici]

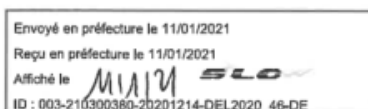
Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

revers de main un projet qui permet de participer à la transition énergétique et écologique.

Depuis de nombreuses années, les bonnes décisions, par manque de courage, parfois politique, n'ont pas été prises au niveau environnemental, d'où un dérèglement climatique généralisé, dû en partie à l'émission de gaz à effet de serre.

Il est temps d'agir et l'éolien fait partie des solutions. Les raisons qui en font une filière fiable sont nombreuses et contredisent les arguments des anti-éolien. La ferme éolienne qui pourrait être implantée sur les communes de Bransat et Laféline en est la preuve :

- Installation de 6 éoliennes dernières générations de 5,6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres permettant de réduire l'impact visuel du projet initial de 8 à 10 éoliennes de 2,5 MW et de 198 mètres de hauteur. Ces machines vont pouvoir capter un potentiel de vent important validé par 24 mois de mesure sur site.
- Une nouvelle technologie qui permettra de produire 83 000 MWh par an au prix de 60 € le MWh (selon les derniers appels d'offre de l'Etat, en faisant une des énergies les moins chères pour les nouvelles installations), contre 70€ pour le nucléaire ancienne génération et près de 180€ pour les futurs EPR.
- Une énergie renouvelable inépuisable qui ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. Rappelons que nos 58 réacteurs nucléaires, qui arrivent en fin de vie, génèrent plus de 23 000 tonnes de déchets nucléaires par an et nécessiteront des dizaines d'années de démantèlement.
- La filière éolienne, quant à elle, est et restera l'une des technologies les plus efficaces en termes de réduction de nos émissions de CO2 en précisant que ces éoliennes effaceront complètement leur dette énergétique (quantité d'énergie nécessaire pour construire, assembler, exploiter pendant 20 ans minimum et démanteler une éolienne) après 12 mois d'exploitation.
- Une énergie respectueuse des terres agricoles avec une emprise au sol inférieure à 3 000m² par éolienne, contre près de 55 000m² pour un parc photovoltaïque d'une même capacité de production.
- Des conditions de démantèlement actualisées, par l'arrêté du 22 juin 2020, et qui prévoient désormais de retirer la totalité des fondations des éoliennes.
- Sur l'aspect touristique, de nombreux exemples témoignent aujourd'hui de la compatibilité entre tourisme et éolien, voire la création d'une dynamique touristique locale autour de certains parcs. A l'image de la curiosité provoquée par les éoliennes de Saint-Nicolas-des-Biefs. Des panneaux d'information seront notamment installés aux abords du projet de Bransat et Laféline pour présenter l'énergie éolienne et la biodiversité locale aux promeneurs.
- Concernant l'immobilier, aucune étude en France ou à l'étranger ne permet de conclure à un impact positif ou négatif des éoliennes sur la valeur des biens immobiliers. C'est notamment ce qu'ont indiqué les agences immobilières de la région de Montluçon au sujet des transactions réalisées autour du parc éolien de Quinssaines.



[Tapez ici]

- Une énergie qui doit se développer harmonieusement sur notre territoire et qui sera un moyen de contribuer à l'indépendance énergétique contrairement aux énergies fossiles issues de biomasses très anciennes (pétrole, gaz naturel, charbon ...) qui sont importées quasiment à 100% et dont la fluctuation des prix nuit à notre économie.

Voilà les principales raisons pour lesquelles la commune de Bransat doit soutenir l'énergie éolienne qui est une filière de production d'électricité parmi les plus mûres et moins coûteuses de toutes les filières actuelles de production d'électricité par les énergies renouvelables.

Cette filière et le développement des énergies renouvelables en général peuvent nous permettre d'atteindre cette indépendance et de faire face à la fin de vie de nos 58 réacteurs nucléaires qui ne pourra qu'aggraver notre dépendance énergétique.

La confiance que nous ont renouvelé nos administrés est également le symbole de la confiance dans les projets que nous avons initiés lors du précédent mandat, notamment celui de produire une énergie renouvelable décentralisée qui génèrera de l'activité sur notre territoire avec d'importantes retombées fiscales.

Soutenir ce projet d'ampleur confortera le choix de nos électeurs et témoignera de notre responsabilité environnementale et économique.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Vu l'exposé de monsieur le maire,

Etant entendu que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03).

Etant entendu que la commune de Bransat étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

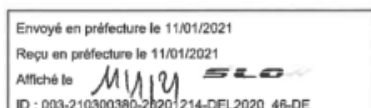
Décide à l'unanimité décide de donner un avis favorable au projet éolien.

Pour extrait conforme,

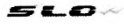
Au registre sont les signatures,

Le Maire

PETIT-JEAN SIVAIN



République Française
Département de l'Allier
Commune de CESSET

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le 
ID : 003-210300497-20201221-DEL202012_21003-DE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

Afférents au Conseil : 09
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date d'affichage : 22/12/2020
Date de convocation : 17/12/2020
Date de transmission en Préfecture : 22/12/2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de CESSET proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de Cesset sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mmes DIJOUX ; MÉZIÈRE ;
MM. FLORQUIN ; GROSBOU ; HABERT ; LANIESSE ; MAITRE ; MARINIER ; PAYANT

Étaient excusées : Mme LOMBRET (procuration à Mme MEZIERE) et Mme PURSEIGLE (procuration à Mme MEZIERE)

Secrétaire de séance : Monsieur HABERT Alain

Délibération n° 03/DECEMBRE 2020 – Projet parc éolien de Bransat et Laféline

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT,

Le Maire informe le conseil municipal que le CPENR de Bransat et Laféline, souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03)

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de Cesset étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet

- un avis **DEFAVORABLE**,
- vote : 11 voix contre le projet éolien de Bransat et Laféline,

Fait en Mairie les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme,
En Mairie le 22/12/2020

Le Maire,


Éliane MÉZIÈRE



[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

Année	N° séance	N° d'ordre
2021	01	09

Envoyé en préfecture le 14/01/2021
 Reçu en préfecture le 14/01/2021
 Affiché le 
 ID : 003-210300596-20210105-DEL_2020_1_9-DE

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
 commune de CHAREIL-CINTRAT**

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
11	11	11

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chareil-Cintrat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FRISOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 décembre 2020

Étaient présents : Messieurs Michel FRISOT, Pierre GROBOST, Cédric GROBOST, Stéphane LACOUR, Johan STELLINI, Mesdames Joëlle CHAINE, Marie-Claude CHARBONNIER, Elise-Marie MARTIN, Marie-Claude POUIGNER, Patricia POURCELLE.

Mme MARTIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : Projet éolien de Bransat et Laféline

Le maire informe le conseil municipal que la Centrale de Production d'ENergies Renouvelables (CPENR) de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03).

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de Chareil-Cintrat étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant que leur implantation se situe dans un important couloir migratoire et dans une zone de présence de chiroptères sans que les mesures n'apportent de réelles garanties
- considérant les impacts sur la biodiversité du site
- considérant l'impact sur le paysage par la construction d'éoliennes d'une hauteur excessives, tant sur les monuments classés, que sur le paysage bocager.
- considérant que les garanties pour le démantèlement sont d'une part sous-estimées et d'autre part non-garanties.
- considérant néanmoins la nécessité de produire des énergies vertes et que la production de ces dernières ne peut être sans impact
- **émet**, par 2 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, **un avis défavorable** à l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

Le Maire, Michel FRISOT



Département de L'ALLIER
Arrondissement de MOULINS
Canton de SOUVIGNY
COMMUNE
de CONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2020 N°58

COPI

L'an Deux mil vingt le vendredi 18 Décembre , à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de Contigny, Monsieur Valéry DUBSAY

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre : 5
Abstentions : 4

Étaient présents :

M. BERTRAND Patrick, M. BLANCHET François, Mme CHATENET Sophie, M. CHENIER Thierry, Mme CLUZEL Sophie, Mme DELARRAT Vanessa, M. DIDIER Romain, M. DUBSAY Valéry, Mme DUFOUR Valérie, M. GENILLON Gilles, Mme MEITER Michèle, M. MERITET Gérard, Mme PAGNON Alexandra, Mme PEROL Myriam, M. TURY Pascal

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DELARRAT Vanessa

Date de convocation
19/11/2020

OBJET: Projet éolien de Bransat et Laféline

Date d'affichage
19/11/2020

Objet : PROJET EOLIEN DE BRANSAT ET LAFELINE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

21/12/2020

et publication du :

21/12/2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la Commune de Bransat et Laféline (03).

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 Janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La Commune de Contigny étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 6 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CONTIGNY

Le Maire,

Monsieur Valéry DUBSAY



Valéry Dubsay



[Tapez ici]

COMMUNE DE MONETAY-SUR-ALLIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
de l'Allier
Arrondissement de
Moulins

Date de convocation :
 22 janvier 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le quorum étant atteint, le
 Conseil Municipal peut
 valablement délibérer.

L'an deux mil vingt et vingt, le vingt huit janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, René BEYLOT.

Présents : M. BEYLOT René. M. FAURE Daniel. Mme FOVEAU Claudine. M. GEAY Pierre. M. ARCHASSAL Didier. Mmes AVELINE Laura. DELARRAS Sandrine. M. CHANEL Jérôme. M. DE L'ESTOILE Bruno. Mmes FONTAINE Aurélie. MERIGOT Claire. M. PELIN Sylvain. Mme PERONNET Julie. M. SCHIRMER Bruno.

Excusés : Mme MOUSSELIN Marie-Pierre.

Pouvoirs : Mme MOUSSELIN Marie-Pierre à M. BEYLOT René.

Secrétaire de séance : M. Bruno SCHIRMER.

N° 06 - 2021 - PARC EOLIEN BRANSAT - LAFELINE

Monsieur le maire informe le conseil municipal du déroulement d'une enquête publique concernant la construction d'un parc éolien sur les communes de BRANSAT - LAFELINE et demande d'émettre un avis sur cette réalisation.

Après en avoir délibéré, un vote à bulletin secret a eu lieu :

PRESENTS 14 ABSENT 1 PROCURATION 1 VOTANTS 15
POUR 8 CONTRE 6 ABSTENTION 1

Le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Monétay-sur-Allier, le 2 février 2021

Le Maire, René BEYLOT



ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le

et publié le ...

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

Année	Séance	N° d'ordre
2021	01	03

Commune de FLEURIEL

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
11	11	11

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FLEURIEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre socioculturel, sous la présidence de Monsieur Gérard LAPLANCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2021

Etaient présents : Messieurs Gérard LAPLANCHE, Jacques BELOT, Pierre LAMPAERT, Thierry PAYANT, Claude PERONNET, Fabrice SIRET, Mesdames Christine BESSON, Denise BIDET, Nathalie COMPAGNAT, Ophélie DURAND, Anaïs SANVOISIN.

Mme SANVOISIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet éolien Bransat - Laféline.

Le maire expose le conseil municipal que la CPENR (centrale de production d'énergie renouvelable) de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline (03). Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes d'une puissance totale de 33,6 MW et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

A ce titre, le maire rappelle qu'une enquête publique était ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021 où chacun, habitants et élus, a pu prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de FLEURIEL étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention :

- considérant les différentes pièces constitutives du dossier d'enquête publique.
 - considérant que la Commune de FLEURIEL a œuvré à préserver l'aspect et la qualité rurale de son village, notamment autour de son église classée monument historique
 - **se prononce défavorablement** contre le projet de parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline pour les raisons suivantes :
 - sur le volet administratif : il est constaté que la CPENR n'est qu'une coquille vide, possédant un capital social que de 100 €, qui peut faire douter de sa capacité à honorer ses obligations.
- La période de fêtes choisie pour l'enquête paraît également surprenante au vu de l'importance de ce projet auprès de l'opinion publique.

- sur le volet technique : aucune précision n'a pu être apportée sur les conditions et l'importance des mesures du vent. Les équipements prévus ne sont également que des quasi-prototypes. Ces éléments ne permettent pas de confirmer une élévation aussi importante de la hauteur des éoliennes, d'autant que les calculs sur le fonctionnement ne font apparaître qu'un hypothétique gain maximum de 5% de la durée de production annuelle à charge nominale (2500h/an soit 28% du temps alors qu'il est en moyenne de 23 % avec les éoliennes classiques).

Cet avis prend notamment en compte l'étude réalisée en 2010 dans le cadre des Zones de Développement Eolien, laquelle a conduit la Communauté de Communes de St Pourçain, lors de sa séance du 08 juillet 2010, à ne pas poursuivre dans cette voie sur tout son territoire.

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

- sur le plan de l'emploi, aucun poste pérenne ne sera créé, seule la construction apportera une vivacité temporaire. La rénovation de nos demeures de caractère par des acheteurs extérieurs apporte à elle une durabilité des emplois de nos petites entreprises locales, tissu essentiel de nos campagnes.

- sur le plan financier, les retombées fiscales avancées pour la Communauté de Communes vont paraître importantes, mais ne représentent que 1% de ses recettes fiscales totales. Quelle répartition pourra être apportée aux nombreuses communes impactées ?

- sur l'aspect paysager, l'importance de ces éoliennes va conduire à la transformation de notre territoire bocager en un paysage industriel, sachant que ce type de projet est appelé à se multiplier.

Le conseil municipal est favorable à d'autres alternatives, tel que le photovoltaïque, qui mettrait notamment d'utiliser les toitures des nombreux bâtiments industriels et commerciaux ou encore de créer des ombragères sur les parkings, permettant ainsi de ne pas impacter d'autres espaces sensibles (surface ou visuel).

Le Maire,
G. LAPLANCHE



Pour le Maire,
Le 1er Adjoint,
Pierre LAMPAERT

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
 Reçu en préfecture le 26/01/2021
 Affiché le 28/11/2020
 ID : 003-210301347-20210119-DEL0012021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
CANTON DE SOUVIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LAFELINE**

DATE DE CONVOCATION
12.01.2021

**L'an deux mille vingt-et-un,
 le 19 janvier à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal légalement
 convoqué s'est réuni à la salle du conseil Municipal à huis clos
 sous la présidence de M. Julien RIBIER, 1^{er} Adjoint.**

DATE D'AFFICHAGE
12.01.2021

Etaient présents :
 Mesdames B. BOISSONNADE, L. BOULET, L. DACHEVILLE,
 C. DEVEAUX, Messieurs J. GRAVE, T. LECOMTE, B. PERRIN,
 Y. PETILLAT, B. ROUDIER, J. RIBIER,

**NOMBRE DE
 CONSEILLERS**

En exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 09

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : Mr Y.SANVOISIN (pv à J. RIBIER)

Mr Bernard PERRIN a été élu secrétaire de séance.

**Délibération 001/2021 - Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un projet
 d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline**

Etant donné l'intérêt privé que pourrait avoir Monsieur Yannick PETILLAT et Mr Bernard ROUDIER dans le projet éolien de Bransat et Laféline, ces personnes n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote et se sont retirés de la salle du conseil.

Julien RIBIER, 1^{er} adjoint de la commune de Laféline rappelle que le projet consiste en la création d'un parc de 6 éoliennes et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Bransat et Laféline. Ce projet sera porté par la société ABO WIND, spécialisée dans la création et l'exploitation de parc éolien.

La commune de Laféline étant comprise dans un rayon de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'implantation de ce parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-12

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R181-38,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3084/2020 du 23 novembre 2020 relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ABO WIND afin d'obtenir l'autorisation d'implanter un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

Considérant la lettre informative de Mme La Préfète en date du 26 novembre 2020,

Considérant l'avis de la DGAC (Direction Générale de l'aviation civile) en date du 19 mars 2019


Considérant l'avis de la DSAE (Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat) en date du 12 février 2019,

Considérant l'avis de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) en date du 7 mars 2019,

Considérant l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) en date du 17 décembre 2019,

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le 
ID : 003-210301347-20210119-DEL0012021-DE

Considérant l'enquête publique prescrite du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021,
Considérant l'ensemble des pièces consultables sur support papier au sein de la commune de Laféline du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021,
Considérant la lettre ouverte en date du 15 décembre 2020 d'une famille de Laféline,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Laféline procède au vote à bulletin secret, et à 5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

Fait e délibéré, les, jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures,
Le Maire,
Yves SANVOISIN



[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

République Française
 Département de l'Allier
 Commune de LE THEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire – Séance à huis clos -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusé : M. MAZET Pierre (pouvoir à M. Benoît SIMONIN)

Secrétaire : M. ROUSSET Francis

N° 2020-067-09

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN BRANSAT-LAFÉLINE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.212-12 du CGCT,

Le maire informe le conseil municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03).

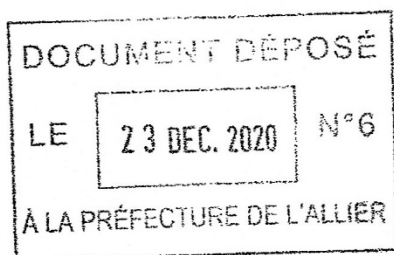
Le projet de parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de LE THEIL étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix POUR le projet, 10 voix CONTRE le projet et 0 abstention :

➤ ÉMET un avis DÉFAVORABLE au projet éolien de BRANSAT et LAFÉLINE



Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,



[Tapez ici]

Département de l'Allier
Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt, le 14 décembre 2020 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Louchy-Montfand se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bruno CHANET.

Convocation du 8 décembre 2020

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Anthony LANDRIEAUX, Philippe CLUZEL, Véronique JUTIER, Eric BLACHE, Clément RAMBERT

Etaient absentes excusées : Brigitte DAGNIAUX, Astrid CHABARLIN

Secrétaire de Séance : Chantal LAPLANCHE

Délibération sur le Projet Eolien de Bransat et Laféline :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le maire informe le conseil municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03).

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de LOUCHY-MOHNTFAND étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis neutre par trois voix pour, trois voix contre et une abstention.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Bruno CHANET



[Tapez ici]

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
22 janvier 2021

Date d'affichage
22 janvier 2021

Objet de la délibération

Projet éolien de Bransat et
Laféline

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

8/4 Aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILLARD

Séance du 29 janvier 2021

DEL 002

L'an deux mil vingt et un le 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de **M. Yves SIMON, Maire.**

Présents :

Mesdames : GAUDON Marie- Christine, CURDY Marie-Paule, JOUAT Sylvie, JUTIER Lise, MARTIN Véronique et NAWROSKI Yolande.

Messieurs : ALLEAUME Frédéric, DARD François, LARAT Denis et SIMON Yves.

Absent excusé : PELISSIER Richard

Mme GAUDON M-Christine est élue secrétaire.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales
- Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-12 du CGCT

Le Maire informe le Conseil municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline 03.

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique a été ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pouvait prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de Meillard étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil doit donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Monsieur le Maire indique que malgré différents schémas de développement des énergies dites renouvelables l'implantation de celles-ci est assez anarchique et les capacités d'injection d'électricité sur le réseau auront des limites techniques sachant que l'électricité ne se stocke pas. De plus et à terme, les différentes formes de production d'électricité dite verte (méthanisation, photovoltaïque, éolien) risquent d'entrer en concurrence assez rapidement. Il conviendrait de mesurer l'impact des différentes modes de production en termes d'environnement et pour quelles retombées financières pour nos territoires et pour notre Pays. L'éolien semble présenter moins d'intérêt et plus de contraintes paysagères.

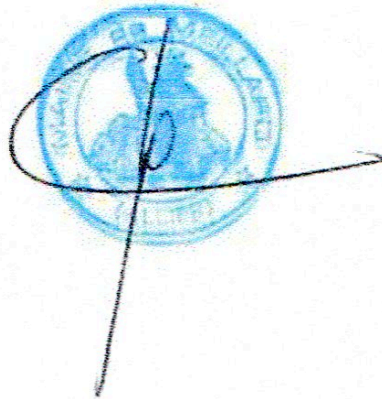
[Tapez ici]

Toutefois et sachant que la décision revient aux deux communes qui ont accepté, sans grand intérêt financier, l'implantation de 6 éoliennes, la volonté de ne pas s'immiscer dans les affaires internes des 2 communes concernées est une forme de sagesse.

Neuf conseillers ont refusé de soutenir ou de s'opposer au projet CPENR de Bransat et Laféline, 1 seul conseiller a émis un vote favorable.

Délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
Au registre suivent les signatures

Le Maire Y. SIMON



Année	Séance 7	N° d'ordre
2021	14 JANVIER	1

Reçu en préfecture le 15/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 003-210301750-20210114-DEL1_PROJETEOLI-

Commune de Monestier

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
11	11	11

L'an deux mil vingt et un le 14 janvier à vingt heures minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Monestier, légalement convoqué selon les termes de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, se sont réunis en session ordinaire au Foyer Socio-culturel en séance, sans public sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 janvier 2021, conformément au code général des collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Yves MAUPOIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs, Yves MAUPOIL, BOUQUET-DES-CHAUX Ronan, DEPRESLE Laurent, Bernard MELIN, DUPRÉ Sébastien

Mesdames, Geneviève LONCHAMBON, Chantal CHATET-AUCLAIR, Virginie GAWLAS KOWALSKI, Angélique THÉVENEAU, Aurélie POUZAT-SHILTZ,

Catherine RIVE-HALLÉ en visio-conférence.

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme Virginie GAWLAS KOWALSKI a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 1 : POUR : 0 CONTRE : 7 ABSTENTION : 4

Objet : Projet éolien de Bransat et Laféline

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le maire informe le conseil municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03).

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de Monestier étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis **défavorable**

par 0 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits à Monestier

Acte rendu exécutoire

*Certifié conforme et exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/01/2021
publication ou notification le 15/01/2021*

Copie certifiée conforme



[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

DEPARTEMENT ALLIER	<u>DELIBERATION</u>
COMMUNE DE MONTORD	<u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	L'an deux mil Vingt et un , le 12 janvier à 18 heures précises, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre MASSOT, Maire-Adjoint de MONTORD, Monsieur Jacques AMY étant parti. <u>Etaient présents</u> : DÉSIAGE Michel, MASSOT Alexandre, CHAUPOND Robert, CHERADAME Martine, TOUZAIN Rémi, MARTIN Alexandra, ROUX Sophie BONVIN Cédric TOUZAIN Yannick André RABET <u>Absents excusés</u> : Secrétaire de séance : Martine CHERADAME <u>OBJET</u> : <u>PROJET ÉOLIEN BRANSAT LAFELINE</u>
En exercice : 11	
Présents : 10	
Absents :	
Suffrages exprimés : 10	
POUR : 3	
CONTRE : 7	
ABSTENTIONS : 0	
<u>Date de convocation</u> 04/01/2021	<i>Etant donné l'intérêt privé que pourrait avoir Monsieur Jacques AMY dans le projet éolien de Bransat et laféline, cette personne était absente elle n'a pas pris part à la discussion ni au vote à ce sujet.</i> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT, Alexandre MASSOT, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03). Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre. La commune de MONTORD étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline. Après en avoir délibéré et vote à bulletin secret, le Conseil Municipal émet un avis défavorable par 3 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention. Pour extrait certifié conforme, Fait à Montord, le 12/01/2021 Le Maire Adjoint, Alexandre MASSOT.
<u>Date de d'affichage</u> 26/10/2020	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

[Tapez ici]

Département de l'Allier
COMMUNE DE
03500 SAULCET
 Tel. 04 70 45 34 56
 Fax. 04 70 45 53 14

Nombre de Conseillers :
 En exercice: 15
 Présents : 15
 Pouvoir : 0
 Votants: 15

Après avoir délibéré
Le Conseil Municipal
Votes :

Voix pour : 8
 Voix contre : 7
 Voix abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 12 janvier
 Le Conseil Municipal de la commune de SAULCET (Allier) dûment
 convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, en présentiel, sous la
 présidence de Madame KOLLER Carole, Maire. Séance non ouverte au
 public cause COVID-19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/01/2021

Présents : BOUGARET Dominique, BREGOUGNON Michel, CABURET
 Danièle, EUGENE Ludwig, FAVIER Sébastien, GUICHON Gilles, JALLET
 Solène, KOLLER Carole, LANDOZ Irène, Mme LE PORH Laëtitia, LUSTIERE
 Anthony, MODE Jean-Paul, PETIT Sabine, RAY François, SADOT David

Absent :

Secrétaire : Gilles GUICHON

OBJET : Avis d'enquête publique - Projet éolien Bransat / Lafeline Réf 210112-046

Madame le Maire expose l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande
 d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat
 et Lafeline, présenté par la société ABO WIND.

Par arrêté préfectoral n°3084/2020 du 23 novembre 2020, l'enquête publique sur le projet susvisé
 d'une durée de 36 jours, est prescrite du vendredi 11 décembre 2020 jusqu'au vendredi 15 janvier
 2021 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect
 des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Bransat, Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny,
 Fleuriel, Lafeline, Le Theil, Louchy-Montfand, Meillard, Monestier, Monétay Sur Allier, Montord,
 Saint-Pourçain Sur Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative
 au projet, ainsi que l'avis d'autorité environnementale.

Des informations peuvent être demandées sur le projet auprès de : ABO Wind SARL, Mr HILLAIRET
 Baptiste, responsable du projet, 75 rue de la Villette Le Galaxie 69003 Lyon.

Après avoir voté à bulletin secret, le conseil municipal se prononce par 8 voix pour,
 7 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 15 janvier 2021

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 janvier 2021

Madame le Maire,
 Carole KOLLER



[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

MAIRIE VOUSSAC 03140

Tél : 04-70-42-30-47

Secrétariat ouvert les :

Lundi de 13H30 à 16H30

Mardi, jeudi et vendredi de 9H à 12H

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	8
votants	8 (+3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt,
Le mardi 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Voussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle BIDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/12/2020

Objet : *Projet éolien de Bransat et Laféline*

PRÉSENTS : MMs et Mmes Isabelle BIDET, Abraham MOUSSALI, Delphine MAZEROLLE, Dimitri TOUZAIN, Stéphane GORBINET, Valérie GORISSE, Jean-François MONCOUYOUX, Virginie PETIT.

EXCUSES :

Eric MARTIN (pouvoir à Abraham MOUSSALI)
Maxime VALERY (pouvoir à Delphine MAZEROLLE)
Brigitte DUCHATELET (pouvoir à D. MAZEROLLE)

Monsieur Dimitri TOUZAIN a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le maire informe le conseil municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03).

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de Voussac étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline. Madame le Maire propose de procéder à vote à bulletin secret et les conseillers émettent un avis favorable.

Le résultat des votes est le suivant :

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 0

Contre : 11

Le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Isabelle BIDET



[Tapez ici]

[Tapez ici]

République Française
Département de l'Allier



**Mairie de
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**
ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020 **SLO**
ID : 003-210302543-20201217-20201215_1DB19-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Document certifié exécutoire

après dépôt au contrôle de légalité le
 de plein droit (articles L.2131-1 et L.2131-2 du C.G.C.T.)

publié par affichage le
 notifié le

publié au Recueil des Actes administratifs le

et délivré pour ampliation par le Maire
ou son représentant soussigné

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Fd ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Séance :	L'an deux mille vingt, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à la Salle Mirendense.
Convocation :	En conformité des dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la réunion a été précédée d'une convocation écrite du Maire le 08 décembre 2020 indiquant les questions portées à l'ordre du jour et accompagnée d'une note explicative de synthèse telle que prévue à l'article L.2121-12 du même Code. Cette convocation a été mentionnée au Registre des délibérations de l'assemblée, affichée à l'Hôtel de Ville, et adressée au domicile des Conseillers municipaux cinq jours francs avant la séance accompagnée d'une note de synthèse de présentation desdites questions.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoint, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON (arrivée pour la question n° 02), Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Benoît FLUCKIGER (arrivé pour la question n° 07), Marie VILLATTE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur René MYX Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET Madame Sandra JUMINET qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT Madame Christelle LAURENDON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean MALLOT
Absents :	Madame Adeline FONDE
Quorum :	Vingt-deux Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Marie VILLATTE
Acte :	Délibération n° 19 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB19) : Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les Communes de Bransat et Lafeline présenté par la société ABO Wind – Avis du Conseil Municipal
Objet :	8.8 Environnement

Monsieur Roger VOLAT expose à l'assemblée :

- Par Arrêté n° 3084/2020 en date du 23 novembre 2020, Madame la Préfète de l'Allier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du 11 décembre 2020 jusqu'au 15 janvier 2021, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ABO Wind domiciliée à Toulouse pour l'implantation

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

d'un parc éolien sur les Communes de Bransat et Laféline relevant des installations de l'Environnement.

- Le dossier est disponible en Mairie et une Note de présentation est jointe en annexe.
- Le projet envisagé prévoit l'implantation de six éoliennes dont la production électrique est estimée à environ 83 millions de KWh annuels soit la consommation, eau chaude et chauffage inclus, de plus de 17.450 foyers.
- Conformément au Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le 17/12/2020

ID : 003-210302543-20201217-20201215_1DB19-DE

Reconnaissant que le dossier est sensible, Monsieur Jean MALLOT rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a adopté, avec le vote des délégués Saint-Pourcinois, un plan « Climat » qui prévoit expressément la réalisation d'un parc éolien à Bransat-Laféline et d'un second à l'horizon 2050.

Expliquant avoir examiné le dossier du projet, il indique que cette installation aura un impact relativement limité.

A la double condition expresse que toutes les prescriptions environnementales soient bien respectées et que les paysages et les atouts touristiques du secteur soient préservés, il indique que son groupe votera favorablement sur ce projet.

Monsieur Emmanuel FERRAND indique que le groupe majoritaire votera contre.

Madame Sylvie THEVENIOT s'étonnant de l'incohérence avec le vote au Conseil Communautaire, Monsieur Emmanuel FERRAND lui répond en expliquant que cette position résulte d'un débat intervenu au sein du groupe majoritaire.

Le Conseil Municipal,


Sur le rapport de Monsieur Roger VOLAT,
Après en avoir délibéré,
Par 22 voix contre 6,

EMET un avis défavorable au projet de création d'un parc éolien sur les Communes de Bransat et Laféline.

Extrait certifié conforme par le Maire soussigné

Emmanuel FERRAND – Maire



Envoyé en préfecture le 26/01/2021 Reçu en préfecture le 26/01/2021 Affiché le 28/1/2021  ID : 003-210303079-20210121-DEL0012021-DE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 21 janvier, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 11
 Date de la convocation : 12 janvier 2021

Membres présents : Mr Yannick BLAKEMAN, Mme Mélanie COUPET – BERU, Mme Julie KNEIPER, Mr Patrick BENASSY, Mme Sophie GAILLARDON, Mr Daniel LEGER, Mr Stéphane MOINY, Mr Franck VICHARD, Mr Patrice ZAIDINERAITE, Mr Geoffrey CAILLOT.

Membres excusés : Mr Charles DE PAULA (pv à Daniel LEGER)

Secrétaire de séance : Mr Franck VICHARD

Délibération 001/2021
8.4 – Aménagement du territoire : Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline

Le Maire de la commune de Verneuil-en-Bourbonnais rappelle que le projet consiste en la création d'un parc de 6 éoliennes et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Bransat et Laféline. Ce projet sera porté par la société ABO WIND, spécialisée dans la création et l'exploitation de parc éolien.

La commune de Verneuil-en-Bourbonnais étant comprise dans un rayon de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'implantation de ce parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

Considérant la lettre informative de Mme La Préfète en date du 26 novembre 2020,

Considérant l'arrêté préfectoral N° 3084/2020 portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline,

Considérant l'avis de la DGAC (Direction Générale de l'aviation civile) en date du 19 mars 2019

Considérant l'avis de la DSAE (Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat) en date du 12 février 2019,

Considérant l'avis de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité) en date du 7 mars 2019

Considérant l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) en date du 17 décembre 2019,

Considérant l'enquête publique prescrite du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021,

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/1/2021 SLD
ID : 003-210303079-20210121-DEL0012021-DE

Considérant l'ensemble des pièces consultables sur support papier au sein de la commune ou par voie dématérialisée par le public du 11 décembre 2020 à 13 h 30 au 15 janvier 2021, à 16 h 30,

Considérant la lettre ouverte en date du 15 décembre 2020 d'une famille,

Considérant le courrier non daté du Collectif Allier Citoyen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Verneuil-en-Bourbonnais procède au vote à bulletin secret et à 3 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, émet un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le Maire,

Daniel LEGER



[Tapez ici]

Année	Séance	N° d'ordre
2021	JANVIER	01

Commune de TREBAN

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mil vingt et un, le 22 janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de TREBAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy GUILLEMINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2021

Etaient présents : Mmes BERTHOLET Yvette-Françoise, DELAITRE Aurore
Mrs BLANCHET Didier, BURLAUD Jean-Luc, CHAMOUX Julien, FAYARD Joël,
GUILLEMINOT Rémy, JUTIER Yann, ROCHE Philippe, SAULZET Patrick.

Absent : BOUTIER David

Secrétaire de séance : FAYARD Joël

Délibération 01 :

Projet éolien Bransat Laféline

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le maire informe le conseil municipal que la CPENR de Bransat et Laféline souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Bransat et Laféline (03).

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 6 éoliennes et 3 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique a eu lieu du 11 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de TREBAN étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Bransat et Laféline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 10 voix pour.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
R. GUILLEMINOT
R. Guillemint

[Tapez ici]



Mairie

Verneuil-en-Bourbonnais

A Verneuil-en-Bourbonnais,
Le 9 février 2021

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Je soussigné Daniel LEGER, Maire de Verneuil-en-Bourbonnais, certifie que l'avis au public en date du 23 novembre relatif au projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat et Laféline a été publié le 26 novembre 2020 dans la commune de Verneuil-en-Bourbonnais.

Et notamment affiché aux emplacements habituels à la porte de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Fait à Verneuil-en-Bourbonnais, le 18 janvier 2021

Le Maire,

Daniel LEGER



Mairie de Verneuil-en-Bourbonnais - tél 04 70 45 42 16 - Fax 04 70 45 55 58
E Mail : mairie-verneuil-en-bourbonnais@wanadoo.fr

[Tapez ici]

Enquête publique parc éolien BRANSAT-LAFELINE. Ouverture 11 décembre 2020 clôture 15 janvier 2021

CERTIFICAT DE PUBLICITE

A retourner à

Préfecture de l'Allier
Mission interministérielle de coordination
Mission politiques interministérielles économie et environnement
2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649
03016 MOULINS Cedex

COMMUNE :

Je soussigné(e), Maire de la commune de ...TREBAN.....

Certifie que l'avis au public en date du ..11/12/2020 au 15/01/2021..
relatif à ..l'enquête publique pour le projet éolien Bransat/Lafeline.....

a été publié le ..25 novembre 2020.....

dans la commune de ...TREBAN.....

Et notamment affiché aux emplacements habituels à la porte de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Fait à : TREBAN

Le 18/01/2021

Le Maire,

(cachet de la Mairie)

CERTIFICAT DE PUBLICITE

A retourner à

Préfecture de l'Allier
Mission interministérielle de coordination
Mission politiques interministérielles économie et environnement
2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649
03016 MOULINS Cedex

COMMUNE : LE THEIL

Je soussigné, Benoît SIMONIN, Maire de la commune de LE THEIL

Certifie que l'avis au public en date du 23 novembre 2020

relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation
environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Bransat
et Laféline

a été publié le 26 novembre 2020

dans la commune de LE THEIL

Et notamment affiché aux emplacements habituels à la porte de la mairie, pendant
toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Fait à : LE THEIL, le 15 janvier 2021
Le Maire,



CERTIFICAT DE PUBLICITE

A retourner à

Préfecture de l'Allier
Mission interministérielle de coordination
Mission politiques interministérielles économie et environnement
2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649
03016 MOULINS Cedex

**COMMUNE :**

Yves Sarrvoisin

Je soussigné(e) Maire de la commune de ... Lafeline ...

Certifie que l'avis au public en date du ... 23 novembre 2020 ...
relatif à ... un projet d'implantation d'un parc ...
éolien ... sur ... les communes de Bransat et
Lafeline ...

a été publié le ... 26 novembre 2020 ...
dans la commune de ... Lafeline ...

Et notamment affiché aux emplacements habituels à la porte de la mairie, pendant
toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Fait à : Lafeline

Le 18/11/2021

Le Maire,



(cachet de la Mairie)

[Tapez ici]

CERTIFICAT DE PUBLICITE

A retourner à

Préfecture de l'Allier
Mission interministérielle de coordination
Mission politiques interministérielles économie et environnement
2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649
03016 MOULINS Cedex

COMMUNE : FLEURIEL

Je soussigné(e), Maire de la commune de FLEURIEL

Certifie que l'avis au public en date du 23/11/2020

relatif à Projet d'implantation d'un parc éolien
sur les communes de Bransat et Lafeline

a été publié le 27/11/2020

dans la commune de FLEURIEL

Et notamment affiché aux emplacements habituels à la porte de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Fait à : FLEURIEL

Le 15/01/2021



(cachet de la Mairie)

CERTIFICAT DE PUBLICITE

A retourner à

Préfecture de l'Allier
 Mission interministérielle de coordination
 Mission politiques interministérielles économie et environnement
 2 rue Michel de l'Hospital - CS 31649
 03016 MOULINS Cedex

COMMUNE :

Je soussigné(e), Maire de la commune de **Saint-Pourçain-Sur-Sioule**

Certifie que l'avis au public en date du... **23 novembre 2020**.....

relatif à... **Pouverture d'une enquête publique concernant la demande
 d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur
 les communes de Bransat et Laféline**

a été publié le**26 novembre 2020**.....

dans la commune de**Saint-Pourçain-Sur-Sioule**

Et notamment affiché aux emplacements habituels à la porte de la mairie, pendant
 toute la durée de l'enquête prescrite par la réglementation.

Fait à : **Saint-Pourçain-Sur-Sioule**

Le **18 janvier 2021**



(cachet de la Mairie)

Le Maire,

Emmanuel FERRAND

[Tapez ici]